



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/turquie-succes-des-trois-jumelages>

Turquie : Succès des trois jumelages institutionnels européens

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : lundi 1er juin 2015

OIEau

▫ La Directive sur les Eaux de Baignade

Lancé en janvier 2013, pour une durée initiale de deux ans, le projet de jumelage sur les eaux de baignade avec la Turquie est coordonné par l'Office International de l'Eau pour le compte du Ministère français des Affaires Sociales et de la Santé, en collaboration avec l'Association italienne Minoprio, mandatée par le Conseil Régional de Lombardie. Le cadre législatif turc a été analysé et sa mise à jour est en cours, en conformité avec la nouvelle Directive Eaux de Baignade 2006/7/CE. En parallèle, plus de 150 collaborateurs de l'Institution turque de Santé Publique, chargée de la gestion des eaux de baignade, sont en cours de formation sur les différents aspects de la Directive :

- La classification des zones de baignade en fonction de leur qualité ;
- Le développement de profils pour les zones de baignade, avec un plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau et gérer les risques ;
- La gestion du flux de données et le développement d'une base de données ;
- La surveillance globale des sites de baignade, allant de l'information du public à la gestion des situations de crise ;
- L'amélioration des capacités techniques des laboratoires de contrôle.

Groupe d'experts du Séminaire monitoring pour les eaux de baignade

www.aquacoope.org/turkeybw

▫ La Directive Inondations

Ce projet "renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Directive Inondations" a été lancé pour soutenir la Direction Générale de la Gestion de l'Eau du Ministère des Forêts et des Affaires Hydrauliques dans sa nouvelle mission de coordination pour une meilleure gestion du risque d'inondation en Turquie. Il se déroule sur plus de 2 ans avec l'appui des principales Institutions Publiques Françaises et Roumaines travaillant sur cette Directive dans leur pays respectifs : Direction Générale pour la Prévention des Risques du MEDDE, le CEREMA, l'Agence Nationale Apele Romane et son Institut d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau, coordonnés par l'OIEau.

Le projet vise le développement des principaux outils prévus dans la Directive Européenne :

- La transposition de la Directive Inondations (DI) dans la législation Turque et l'adaptation de l'organisation institutionnelle ;
- La mise en œuvre des 3 étapes de préparation d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation dans le Bassin Pilote du "Bat1 Karadeniz". Les usagers ont été consultés à ces étapes clés. Un guide méthodologique a été rédigé en vue de la diffusion aux 25 autres bassins turcs et des formations ont été testées dans 3 autres bassins.
- La préparation du Plan National de mise en œuvre de la Directive Inondations en intégrant l'analyse économique.

Un moment fort a été la consultation des parties intéressées à Karabük le 27 août 2013 sur les résultats de l'Etude Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) pour le Bassin Pilote "Bat1 Karadeniz" pour la validation de la première étape du Plan de Gestion des Risques Inondation.

▫ La Directive-Cadre sur l'Eau

Ce jumelage portant sur l'application de la Directive-Cadre, s'est déroulé entre septembre 2011 et février 2014. Mis en œuvre par les Pays-Bas, la France et l'Espagne, il a visé à appuyer le Ministère Turc des Forêts et des Affaires Hydrauliques pour l'élaboration de plans de surveillance pour six bassins pilotes et un plan de surveillance national. Côté français, des experts du MEDDE, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'IRSTEA, de l'IFREMER, coordonnés par l'OIEau, ont contribué à ces travaux.

L'année 2014 consacrait la fin de ce projet de jumelage avec la finalisation du Plan national de mise en œuvre des programmes de surveillance, incluant notamment des recommandations institutionnelles et législatives, mais également une évaluation des coûts induits, afin de rapprocher les pratiques turques des obligations de la Directive-Cadre sur l'Eau en matière de surveillance des Masses d'Eau.